

Le Président

Direction des Relations aux Entreprises et aux Territoires

Affaire suivie par : Quentin RUIS

Ligne directe : 04 90 14 87 26

Courriel : qruis@vaucluse.cci.fr

MAIRIE
02 JUN 2022
SAUMANE

Madame Laurence CHABAUD-GEVA
Maire
Hôtel de Ville
1, place de la Mairie
84800 SAUMANE

N/Réf. : QR/BG-040-05/2022

Avignon, le **25 MAI 2022**

Objet : **Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saumane**

Madame le Maire,

Nous accusons réception du dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune que vous nous avez transmis pour étude et avis.

La modification vise à :

- Ouvrir à l'urbanisation la zone AU2i à vocation d'habitat située secteur de la Cornette ;
- Mettre à jour le règlement afin :
 - D'autoriser la création de commerces dans le secteur U2b ;
 - D'assouplir la règle pour les couleurs des façades et menuiseries, préciser la règle sur le traitement des clôtures et modifier l'article 2 de la zone agricole.

Cette modification ne remet pas en cause les orientations du PLU initial et ne génère pas d'impact négatif sur l'environnement.

Ainsi, au regard de ces éléments, la CCI de Vaucluse émet un avis favorable sur la présente modification n°1 du PLU de votre commune.

Cet avis est émis sous réserve de sa ratification lors d'une prochaine Assemblée Générale de la CCI de Vaucluse.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.



Gilbert MARCELLI